

DURE BATAILLE GAGNEE A LA CPC DU BOIS (10°).

LE BEP « Métiers du BOIS garde son caractère professionnel et sa finalité d'insertion.
REUNION DU 11 DECEMBRE 2006

Le BEP "Métiers du Bois" est donc adopté, première session 2009. Il conserve la **Période de Formation en Entreprise de cinq semaines**. On a donc évité de facto la déprofessionnalisation du diplôme et la marginalisation par rapport aux autres BEP bâtiment notamment qui aurait permis de revenir sur les réformes déjà actées.

Les flux d'un niveau à l'autre sont d'un tiers: ce qui veut dire que les deux tiers d'une cohorte entrent dans la vie active à chaque cursus. Il n'était donc pas question, pour le SNETAA e.i.L de laisser sortir des BEP sans perspective d'embauche. Après **une heure et demie** de débat sur ce seul sujet notre point de vue a été adopté.

Le bon sens et la défense argumentée de la voie professionnelle et de l'avenir de nos élèves l'ont emporté sur la « logique » ministérielle. Le BEP « Métiers du Bois reste donc un diplôme professionnel de niveau V, qui conserve sa double finalité, à égalité avec le CAP, comportant une PFE, donnant aux élèves une qualification et une possibilité d'insertion.

Le BP charpente de marine est créé il permet la poursuite d'études des CAP et l'orientation de divers niveaux IV qui commenceraient le métier par là. Nombreux débouchés mais très petits flux.

Le BP Industries du Bois est supprimé contre l'avis des professionnels, mais flux insuffisant. Bac Pro identique correspondant.

Ajournement de la réflexion sur les BTS, en attente de la réforme des bac STI, autant dire d'un nouveau ministre!

Le représentant CPC du SNETAA e.i.L
Marc BATAILLE